



Aubervilliers, 22 mars 2016

## **Intégration de Ville Evrard dans un groupement hospitalier de territoire (GHT) La Municipalité soutient l'établissement dans sa demande de dérogation**

L'établissement public de santé mentale de Ville-Evrard dessert aujourd'hui 33 communes de la Seine-Saint-Denis.

Dès son implantation à Aubervilliers, la ville s'était réjouie de son installation en zone urbaine proche des familles et des patient-e-s. Le temps de la relégation pour les équipements de santé mentale était révolu.

Pourtant, aujourd'hui la Loi Santé mise en place par l'Agence Régionale de Santé, compromet l'accès aux soins de proximité de cet établissement en imposant à Ville Evrard son intégration dans un groupement Hospitalier de Territoire avec les établissements de Montreuil, Montfermeil et Aulnay.

Alertée par le collège médical des syndicats de l'établissement sur l'incompatibilité de cette réforme avec la psychiatrie et sur le risque de « *régression hospitalocentrique d'une discipline qui, depuis des décennies, travaille en réseau* », la Municipalité soutient l'établissement dans sa demande de dérogation prévue par la loi.

A Aubervilliers, nous n'avons de cesse de nous mobiliser pour les équipements de proximité de soins publics ou privés. Cela a été vrai quand nous avons agi pour le centre de radiothérapie de la Roseraie et quand nous agissons pour la qualité de l'accueil des centres de la CPAM, de la CAF et de l'ensemble des services publics.

La Municipalité entend manifester sa solidarité au personnel soignant, à la communauté médicale et aux agents techniques et administratifs de Ville Evrard, qui agissent pour le maintien de cette offre de soins indispensable aux albertvillariennes et albertvillariens.

La Municipalité